

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET SPECIALISES
EXTRAHOSPITALIERS**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE DES SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE**

<p>CODE : 82 15 06 U34 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 07 juin 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET SPECIALISES EXTRAHOSPITALIERS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les démarches, les structures et les procédures visant la prise en soins de bénéficiaires de soins par une infirmière dans un contexte extrahospitalier et dans une logique pluridisciplinaire.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En enseignement clinique : Stage des techniques de soins infirmiers aux adultes,

dans les services où les stages ont été effectués en milieu hospitalier,

- ◆ réaliser des collectes ciblées de données au sujet de bénéficiaires de soins ;
- ◆ dispenser, sur base des données collectées, des soins infirmiers à une personne adulte et/ou âgée, hospitalisée, dans le respect des règles d'hygiène hospitalière, d'asepsie, les prescriptions médicales, la sécurité du bénéficiaire de soins, le confort physique et psychologique ;
- ◆ adopter des attitudes professionnelles respectueuses du bénéficiaire, de son entourage et de l'équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ transmettre les observations professionnelles recueillies afin d'assurer la continuité des soins, en utilisant les supports adéquats ;
- ◆ rédiger les rapports de soins qui analysent de manière critique des situations ou problématiques vécues en stage sur base de recherches et de connaissances en sciences infirmières et biomédicales.

En enseignement clinique : stage de démarches en soins infirmiers aux adultes,

dans les services où les stages ont été effectués, à partir de la mise en œuvre de projets de soins, en ayant recours à des outils informatiques et des services de santé en ligne mis à disposition,

- ◆ en utilisant la démarche en soins infirmiers, rédiger des rapports de projets de soins relatifs à une situation clinique d'un bénéficiaire de soins adulte qui identifient :
 - les hypothèses de diagnostics infirmiers,
 - les problèmes traités en collaboration,
 - la validation du ou des diagnostic(s) infirmier(s),

- le plan de soins pertinent : les objectifs négociés avec le bénéficiaire de soins, les interventions et l'évaluation de la démarche en soins infirmiers.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement, **Enseignement clinique : stage de démarches en soins infirmiers aux adultes**, code N° 821511U34D1, **Enseignement clinique : stage des techniques de soins infirmiers aux adultes**, code N° 821510U34D1, classées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

dans son rôle propre et de collaboration, au départ d'une situation fictive de prise en soins généraux de plusieurs bénéficiaires de soins, et en utilisant un vocabulaire scientifique,

- ♦ de situer chacun des bénéficiaires de soins dans son contexte extrahospitalier en explicitant la ou les structure(s) dont il dépend ;
- ♦ de planifier le trajet de soins ou la prise en soins à domicile d'un bénéficiaire de soins en proposant une démarche en soins infirmiers spécifique qui tient compte de la législation en vigueur et de l'intervention d'autres professionnels ;
- ♦ de proposer, dans le cadre d'une prise en soins pluridisciplinaire, une intervention infirmière pour un bénéficiaire de soins souffrant de troubles mentaux et/ou psychiatriques en illustrant ses troubles et en répertoriant les symptômes qui ont conduit au projet thérapeutique ;
- ♦ de réaliser une démarche en soins infirmiers pour une personne âgée dans un contexte de soins extrahospitalier, en explicitant son rôle infirmier et les responsabilités inhérentes, y compris la notion de délégation, en tenant compte de la législation en vigueur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ♦ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ♦ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ♦ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable

4.1. Contextes de soins extrahospitaliers

pour des bénéficiaires nécessitant un encadrement de soins infirmiers généraux dans les milieux extrahospitaliers,

- ♦ de répertorier et d'expliciter les structures de prises en charge de soins (les associations de maladies chroniques, les plates formes de soins palliatifs, l'association wallonne pour l'intégration de la personne handicapée, les fédérations des maisons médicales...);
- ♦ d'identifier les acteurs de soins dans ces structures ;
- ♦ d'identifier le rôle infirmier lors de prises en soins dans des milieux extrahospitaliers, en ce compris les trajets de soins (convention diabétique, réadaptation, maladies chroniques...).

4.2. Soins à domicile

- ◆ de situer l'importance et l'évolution des soins infirmiers dans le domaine des soins à domicile dans nos sociétés contemporaines ;
- ◆ de définir les conditions spécifiques d'exercice du métier d'infirmier en soins généraux à domicile en référence à la législation en vigueur et aux normes INAMI ;
- ◆ d'expliquer le contexte interdisciplinaire des services coordonnés de soins à domicile ;
- ◆ de réaliser une démarche en soins infirmiers spécifiques dans le cadre de prises en soins à domicile ;
- ◆ de proposer des adaptations de la pratique infirmière à la spécificité de la prise en soins des bénéficiaires à domicile.

4.3. Soins en santé mentale et psychiatrie

- ◆ de définir les concepts suivants : "santé mentale", "normalité" ;
- ◆ de citer les différents services de santé mentale et d'en préciser les objectifs, les missions, les modalités d'organisation ;
- ◆ de situer l'importance et l'évolution des soins infirmiers dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie dans nos sociétés contemporaines ;

à partir de situations cliniques,

- ◆ d'illustrer les principales affections mentales ;
- ◆ d'établir une liste de symptômes significatifs contribuant à l'établissement d'un diagnostic médical ;
- ◆ de s'interroger sur le projet thérapeutique élaboré par l'équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ de proposer une intervention infirmière sur base de la démarche en soins infirmiers ;
- ◆ d'analyser les différentes stratégies infirmières.

4.4. Soins infirmiers des personnes âgées

- ◆ de citer les différents établissements d'hébergement, d'accueil et de soins pour les personnes âgées et d'en préciser les objectifs, les missions, les modalités d'organisation ;
- ◆ de situer l'importance et l'évolution des soins dans le domaine des soins infirmiers extrahospitaliers des personnes âgées dans les sociétés contemporaines ;
- ◆ d'expliciter son rôle infirmier et les responsabilités inhérentes, y compris la notion de délégation, dans les établissements d'hébergement, d'accueil et de soins pour les personnes âgées en référence à la législation spécifique en vigueur et aux normes INAMI (échelle de Katz, dossier patient...) ;
- ◆ de réaliser une démarche en soins infirmiers spécifiques dans le cadre de prises en soins de personnes âgées en tenant compte du projet de vie et du contexte interdisciplinaire ;
- ◆ de proposer des adaptations de la pratique infirmière à la spécificité de la prise en soins de personnes âgées en milieu extrahospitalier.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

6. CHARGE(E) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Contextes de soins extrahospitaliers	CT	B	24
Soins à domicile	CT	B	16
Soins en santé mentale et psychiatrie	CT	B	16
Soins infirmiers des personnes âgées	CT	B	16
7.2. Part d'autonomie		P	18
7.3. Activités de développement professionnel		Z	40
Total des périodes			130